**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Objet : Conformité VAE

Je soussigné(e) M, Mme………………………………………..Membre de la section Cyclotourisme du Club Seynois OmniSports (CSMS), certifie sur l'honneur que mon Vélo à Assistance Électrique (VAE) est conforme à la réglementation en vigueur et notamment la directive 2002/24/CE qui stipule que :

* La mise en route du moteur est conditionnée uniquement par le pédalage et doit se couper obligatoirement dès qu’on arrête de pédaler
* L’assistance doit se couper à 25 km/h maxi, le vélo pouvant rouler plus vite sans assistance
* La puissance nominale du moteur doit être de 250 Watts maximum.

De plus, je m’engage à respecter la **Charte Fédérale** dans son utilisation, à savoir :

* à respecter les principes fondamentaux du cyclotourisme,
* à ne pas modifier son vélo à assistance électrique afin que celui-ci conserve son fonctionnement d'assistance limité à 25 km/h,
* à respecter la vitesse des groupes fréquentés, à ne pas lui servir d'entraîneur.

 Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature